

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

La présente charte est rédigée en complément du Règlement Intérieur de Tous Azimuts et a pour but d'apporter des précisions à ses adhérents, notamment dans ses activités régulières d'ateliers. Les cas particuliers sont explicités dans le règlement intérieur de l'association. Elle a été validée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 05/07/2024.

*Modification de l'article 9 : Ajout d'un nouveau mode de paiement : le prélèvement automatique.
Validation du conseil d'administration le 13 juin 2025*

Article 1 : objet

L'association propose des ateliers (en fonction des années : anglais, allemand, arabe, chinois, coréen, espagnol, italien, polonais, portugais, russe, vietnamien, expression orale en chantant, cafés linguistiques, yoga...), animés par des intervenants soucieux de partager leurs connaissances et leur passion pour les langues, cultures et activités qu'ils pratiquent, dans un esprit de convivialité, favorisant les échanges et la communication.

Les trois règles d'or de l'association sont la flexibilité, la confiance et le respect mutuel, qui ont contribué depuis sa création à son succès et à une atmosphère particulièrement sympathique au sein des ateliers.

Article 2 : ateliers pour adultes

Les ateliers sont organisés une fois par semaine (hors vacances scolaires) pour des séances de 1h15 à 1h30 en fonction des ateliers. Le tarif de la séance est défini par le Conseil d'Administration.

Une seule adhésion, mais plusieurs inscriptions possibles. Une cotisation est due pour chaque atelier, elle est annuelle et forfaitaire. Aucune absence ne sera remboursée.

Les inscriptions se font en ligne. Toutes les modalités sont communiquées via nos réseaux sociaux, lors des forums, dans la presse, lors d'événements où l'association est présente et individuellement à toute personne qui s'adresse au secrétariat via l'adresse sat@tousazimuts-asso.fr. Chacun dispose de son espace en ligne qui lui permet de gérer ses informations et les mettre à jour en cas de besoin. Ce compte permet de prendre l'adhésion à l'association, et d'acheter le ou les forfaits désirés.

Il permet aussi en cas d'adhésion familiale de rajouter plusieurs **enfants de moins de 15 ans, le jour de l'adhésion, sur un même compte.** Exemple : j'ai 2 enfants qui veulent suivre 1 atelier d'anglais

- Je crée mon espace (je suis le responsable légal)
 - Je prends une adhésion
 - J'achète deux forfaits d'anglais (un pour chaque enfant)
 - Je peux payer en ligne selon les modalités offertes par l'association
- Même situation si je souhaite suivre un atelier d'espagnol et mon enfant un atelier d'anglais

En revanche si j'apprends l'italien et mon épouse l'espagnol, chacun devra créer son espace et prendre une adhésion et un forfait individuel.

Les paiements sont possibles par :

- Virement bancaire ;
(demander le RIB au trésorier de l'association tresorier@tousazimuts-asso.fr)
- Carte bleue ;
- Par chèque bancaire (**possibilité en 3 fois maximum**)
(Tous les chèques sont à remettre en même temps. N°1 encaissé le mois de l'inscription, n°2 encaissé le mois suivant et si n° 3 encaissé le mois suivant le n° 2)
- Espèces
- Prélèvement automatique – 3 mensualités obligatoirement (**nouveauté rentrée 2025**)
Le logiciel calcule le montant de chaque mensualité, la première intervient le mois de l'inscription
Exemple : je m'inscris le 10 aout
Prélèvement n°1 le 10 aout - n°2 le 10 septembre - n°3 le 10 octobre

Après avoir créé son espace, un nouvel adhérent potentiel peut, s'il le souhaite, faire un essai avant de s'engager pour l'année.

Un seul essai est possible si l'atelier n'est pas complet.

Si la personne est contente de son essai, elle s'inscrit à l'atelier et s'acquitte de de l'adhésion et de la cotisation à l'atelier choisi.

Si la personne ne donne pas suite, elle règle le montant du cours (7 euros) de préférence par chèque à l'ordre de Tous Azimuts. Ce chèque sera laissé à l'intervenant.

Les adolescents souhaitant participer à un atelier adulte sont soumis aux mêmes conditions.

Article 3 : ateliers pour enfants

Les ateliers, organisés une fois par semaine (hors vacances scolaires) pour des séances de 1h.

Les conditions de paiement sont les mêmes que pour les adultes.

Article 4 : déroulement des ateliers

Les intervenants de l'association, bénévoles ou indemnisés, sont chargés d'animer les ateliers en concertation avec les attentes des membres inscrits, et sollicitent la participation de chacun(e) durant les séances de cours. A cette fin, il est suggéré à chaque participant de préparer un cavalier mentionnant son prénom ce qui facilitera le travail de l'intervenant qui peut ainsi donner la parole à chacun(e) de manière équilibrée et de façon plus dynamique.

Il est important de respecter les horaires (et ce même si l'intervenant ne voit pas le temps passer... !) et laisser la place au groupe suivant le cas échéant, tout en permettant à l'intervenant de faire une pause d'au moins 10min entre l'animation de deux séances.

Dans le cas où l'adhérent souhaiterait un changement de groupe, il contacte la secrétaire de l'association (sat@tousazimuts-asso.fr) qui fera le nécessaire dans la mesure des possibilités. Le changement ne sera possible que s'il reste des places dans le groupe souhaité.

L'association Tous Azimuts n'est pas une école de langue, ni une association de soutien scolaire. Dans ce cadre, elle n'a pas vocation à « atteindre des objectifs ». ...

Article 5 : absence / annulation

Dans le cas où une majorité de participants serait absente (moins de 2-3 présents), l'atelier sera annulé. Afin de pouvoir prévenir l'intervenant et les personnes concernées, et éviter qu'elles ne se déplacent pour rien, **il est donc important de prévenir de chaque absence, y compris pour les ateliers enfants.**